

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 7 avril 2010

sous la présidence de M. Jacques FURLAN, Maire

SOMMAIRE

	Liste de présence	37
Point 0	Communication – Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 mars 2010	38
Point 1	Vote des taux d'imposition à la taxe d'habitation et aux taxes foncières – Exercice 2010.....	38
Point 2	Vote du budget primitif 2010 : - de la Ville.....	38
	- du service d'exploitation forestière	40
Point 3	Demande de subvention présentée par l'Association Intercommunale de Prévention Spécialisée au titre de l'année 2010.....	41
Point 4	Demande de subvention présentée par l'association Prévention Routière	42
Point 5	Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale – Année 2010.....	42
Point 6	Financement des chantiers d'insertion – Conventions à intervenir avec l'ASBH.....	43
Point 7	Délégation à M. le Maire portant autorisation de réaliser des lignes de trésorerie – Modification du montant de l'autorisation.....	43
Point 8	Répartition de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité pour l'année 2010 versées par la Communauté de communes de Freyming-Merlebach.....	44
Point 9	Demande de subvention présentée par la Paroisse protestante de Freyming-Merlebach au titre du remplacement du système de chauffage.....	44
Point 10	Travaux rues de la forêt, de l'étang, de la vallée et de l'impasse de la prairie – 2 ^e tranche - Travaux de voirie : Désignation du titulaire des travaux	44
Point 11	Enfouissement des réseaux télécom rue de la fontaine et rue principale – Convention à intervenir avec France Télécom.....	45
Point 12	Groupe scolaire : Détermination des frais de reprographie des dossiers de consultation	46
Point 13	Vente de deux tracteurs.....	46
Point 14	Travaux VRD, quartier Chapelle 5 ^e tranche. Demande de subvention au titre du FNADT	46
Point 15	Travaux VRD, quartier Chênes 13 ^e tranche. Demande de subvention au titre du FNADT	47
Point 16	Projet de lotissement au Langenberg par la SNI Sainte Barbe – Participation de la commune	49
Point 17	Acceptation d'indemnités d'assurances – Compte-rendu de M. le Maire	50
Point 18	Marchés sans formalités préalables – Compte-rendu de M. le Maire.....	51

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal
du 7 avril 2010

Le Conseil Municipal, dûment convoqué selon les dispositions de l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire le 7 avril 2010 à 19 heures, en Mairie, sous la présidence de M. Jacques FURLAN, Maire.

Sont présents : Mme ABRAM – M. ADAM – M. BITSCH – Mme KANICZ – M. BERGMANN – Mme HUE – M. WILHELM – Mme LEKOSZ – M. PAVLIC – Mme FERRARA – Mme KLEMM – Mme CAYEN – M. CASPAR – M. CASTELLANI – Mme CAMPIGOTTO – M. PETERLIN – M. MULLER – M. PETRY – M. ZERKOUNE.

Absents excusés : Mme JULIEN (qui a donné procuration de vote à M. FURLAN) – M. VION (qui a donné procuration de vote à Mme HUE) Mme JOSEPH (qui a donné procuration de vote à Mme LEKOSZ) – Mlle GHERIDAN (qui a donné procuration de vote à Mme FERRARA) – M. WEISSGERBER (qui a donné procuration de vote à Mme KANICZ) – M. NOUACRIA (qui a donné procuration de vote à M. BITSCH) – M. GRUBER (qui a donné procuration de vote à M. ADAM) – Mme GAMEL (qui a donné procuration de vote à M. PETERLIN) – Mme JACQUES (qui a donné procuration de vote à M. MULLER).

Le quorum prescrit étant atteint, le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement, conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Point n° 0 : Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 mars 2010.

M. le Maire :

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2010 vous a été transmis.

Y a-t-il des observations à formuler quant à sa rédaction ?

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n° 1 : Vote des taux d'imposition à la taxe d'habitation et aux taxes foncières - Exercice 2010.

Mme HUE, rapporteur :

Chaque année, les Services Fiscaux notifient aux communes les bases d'imposition des taxes directes locales. Ainsi, la Commune s'est vue notifier ses bases pour 2010 en ce qui concerne la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et celle sur les propriétés non bâties.

Il est ainsi à noter que cette année, ces bases sont en diminution de 0,056 % par rapport à 2009.

Ainsi, à taux d'imposition constants, le produit fiscal des trois taxes devrait rapporter 1 168 794 €. A ce produit se rajoute le montant des allocations compensatrices s'élevant à 157 404 €.

Aussi, le produit total est estimé à 1 326 198 € soit une augmentation de 3 057 € par rapport à l'année 2009.

En 2009, le conseil municipal a augmenté les taux des trois taxes en les fixant comme suit :

- Taxe d'habitation	12,00 %
- Taxe foncière (bâti).....	11,00 %
- Taxe foncière (non bâti).....	43,98 %

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir ces taux pour 2010.

Point n° 2 : Vote du Budget Primitif 2010 :

- de la Ville

- du service de l'exploitation forestière

Mme ABRAM, rapporteur :

Le vote du budget primitif est chaque année la traduction financière des priorités pour la Municipalité tant pour sa gestion quotidienne avec sa section de fonctionnement que pour son action d'aménagement et d'équipement avec sa section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Durant les trois dernières années, la Municipalité a disposé d'une marge financière qui lui a permis la mise en œuvre de nombreux chantiers et études. En 2010, la baisse de la population et les diminutions des dotations de l'Etat, imposent un recadrage des dépenses au regard des capacités de la Ville tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

Concernant la section de fonctionnement, celle-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 496 670 € soit une diminution de 2 % par rapport aux dépenses de 2009.

Il est à noter que les frais de personnels sont en augmentation par rapport aux dépenses 2009 (+ 1%) afin de tenir compte de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires (+ 0,5% en juillet) et des différentes évolutions de carrières.

Au niveau des recettes de fonctionnement, on note le maintien de la Dotation de Solidarité Urbaine, et la baisse des autres dotations :

Dotation Globale de Fonctionnement	- 102 328 €
Dotation de Solidarité Rurale.....	- 14 502 €
Dotation Nationale de Péréquation.....	- 3 917 €

Concernant la section d'investissement, elle s'équilibre à 12 199 194,71€. Le remboursement du capital des emprunts est estimé à 375 000 €. Le montant des restes à réaliser est de :

Dépenses d'Investissement	4 443 361,19 €
Recettes d'Investissement	4 624 524,71 €
D'où un excédent des restes à réaliser de.....	181 163,52 €

Les principales dépenses d'investissement sont :

EN TRAVAUX

Projets	Budget Primitif 2010	Reports 2009
Maîtrise d'œuvre et travaux du groupe scolaire rue des Suédois	2 300 000.00 €	
Travaux VRD Chapelle 4 ^{ème} Tranche	855 010.00 €	683 999.16 €
Aménagement Rues Etang-Forêt-Vallée	792 900.00 €	537 188.23 €
Création d'une aire de jeux Rue de Lens	210 000.00 €	
Participation aux travaux de la gare SNCF	128 210.00 €	36 838.24 €
Aménagement d'une aire de loisirs à la Papiermühle	120 000.00 €	59 272.97 €
Travaux VRD Chapelle 3 ^{ème} Tranche	91 920.00 €	315 966.94 €
Travaux VRD rue du 28 Novembre	80 000.00 €	42 702.63 €
Mise en place de la vidéosurveillance	77 400.00 €	161 176.43 €
Réhabilitation de la Morgue Sainte-Catherine	55 600.00 €	59 400.00 €
Mise en place d'un nouveau paratonnerre sur la Collégiale	40 000.00 €	62 955.18 €
Réhabilitation du rez-de-chaussée du Centre Social des Chênes	37 000.00 €	
Réhabilitation des sanitaires aux Services Techniques	11 000.00 €	
Travaux VRD Chênes 11 ^{ème} Tranche	2 500.00 €	918 799.89 €
Mise en place d'un garde corps à l'entrée de l'Hôtel de Ville	15 000.00 €	
Réfection mur rue du chemin de fer, aménagement rue de Macheren et réfection des glissières Rue des Vergers	49 000.00 €	

EN ETUDES

Maîtrise d'œuvre VRD Chênes	55 000.00 €	
Maîtrise d'œuvre VRD Chapelle	155 970.00 €	
Etude de la mise en place du PLU	16 950.00 €	15 052.32 €
Etude - couvent des récollets	10 000.00 €	5 100.88 €
Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du chauffage à la Collégiale	19 000.00 €	
Maîtrise d'œuvre pour la démolition du gymnase Langenberg	10 000.00 €	
Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Suédois	12 000.00 €	

EN ACHATS / EQUIPEMENTS

Equipements informatique pour la Mairie	9 000.00 €	1 008.00 €
Achat d'une pointeuse pour la Mairie	10 000.00 €	
Achat d'un terrain au lotissement Mélusine	21 590.00 €	
Achat de logiciels pour les services techniques et administratifs	20 500.00 €	

Certains travaux et études seront financés sur plusieurs exercices budgétaires, notamment la construction du groupe scolaire rue des Suédois ainsi que les maîtrises d'œuvres pour les VRD Chênes et Chapelle.

En recettes d'investissement, diverses subventions sont escomptées et un autofinancement de 1 017 860,00 € a été inscrit.

Enfin deux emprunts sont prévus :

- un emprunt relais de 800 000 € pour le financement du groupe scolaire, qui pourra être remboursé avec la vente des écoles qui feront l'objet d'un regroupement ;
- un emprunt de 1 000 000 € pour le financement des parts non subventionnées des travaux des rues de l'Etang-Forêt-Vallée-Prairie, de la vidéosurveillance et pour la rénovation de la morgue Sainte-Catherine.

Budget Primitif 2010 de l'Exploitation Forestière

La section d'investissement s'équilibre à 6 022,95 € et la section de fonctionnement à 66 431,57 €. Cette année, il est envisagé essentiellement l'entretien de la forêt communale.

Le débat étant ouvert, Monsieur MULLER estime qu'il s'agit ce soir d'un conseil municipal « important » car ayant trait au vote du budget primitif de la commune. Et de constater que le budget 2010 sera voté avant même d'avoir validé la situation finale de 2009 ce qui constitue, selon lui, un retour à une pratique antérieure de l'examen d'un budget qu'il estime « archaïque » et d'autant plus « regrettable ». Il ajoute qu'il n'a pu être que constaté lors du travail en commissions qu'il était difficile d'avoir une opinion claire de l'évolution du budget communal car le compte administratif 2009 n'était pas arrêté, rendant impossible de comparer les dépenses de 2010 à celles de 2009. En outre, il dit se souvenir d'un temps où la ville faisait voter des budgets supplémentaires « conséquents » et « frôlant les montants des budgets primitifs » en fin d'année, ce qui était « absurde » et symbolisait une vision budgétaire « d'un autre temps ». Aussi, il estime que tel agissement ne devrait « pas être remis au goût du jour » car « contraire au bon sens et à une bonne gestion communale ». Ainsi, en raison du manque de transparence et de rigueur appliqué à l'examen du budget, et notamment en comparaison à la pratique de la municipalité à laquelle il appartenait, son groupe votera « contre » ce budget primitif trop « flou ».

Madame ABRAM observe que Monsieur MULLER n'intervient « que sur la forme » et non le fond des projets présentés, et rappelle que le compte administratif peut être voté jusqu'au 30 juin. Et note que la pratique de la municipalité est on ne peut plus réglementaire, d'autant plus que les excédents comme les déficits de l'année passée ont été repris dans le budget en prévision de ce qu'ils seront réellement quand le compte administratif sera voté. Et de mentionner que, comme déjà relevé en commissions, cette situation est de la responsabilité de la seule Perception qui n'a pu valider les comptes communaux en raison de problèmes informatiques. A ce sujet, elle évoque une réunion à laquelle avait d'ailleurs participé Monsieur MULLER, et où la trésorière principale de Saint-Avoid avait expliqué les problèmes rencontrés suite à la mise en place d'un nouveau logiciel. Quant à la comparaison par rapport à l'exercice précédent, elle signale que celle-ci est faite sur la seule section de fonctionnement qui n'a justement rien de particulier, les dépenses et les recettes étant quasiment les mêmes. Aussi, elle considère que « rien n'est caché » et n'empêche le vote du budget. Enfin, concernant les budgets supplémentaires, autorisés par la réglementation, ils se justifient selon elle totalement quand la ville ne dispose pas de tous les éléments adéquats lors du vote de son budget primitif, et accepte donc sans mal qu'on la qualifie « d'archaïque ».

Monsieur MULLER dit reconnaître les quelques arguments exposés par Madame ABRAM mais estime que son raisonnement budgétaire est tout aussi concevable car ayant très bien fonctionné par le passé. Concernant les problèmes rencontrés par la trésorerie, après vérifications, il note que certaines communes d'ampleur plus importante que Hombourg-Haut ont, elles, pu voter leur compte administratif avant celui du budget primitif, ce qui relève d'une « conception plus réaliste ». Pour conclure, il indique avoir assisté au dernier conseil d'administration de la Régie municipale de l'Eau où le compte administratif a été présenté et voté sans problème. Aussi, il se dit persuadé que le directeur de la régie n'aurait nullement accepté que ces problèmes « soit disant administratifs », à plus forte raison lorsque le budget afférent concerne « des millions d'euros ».

Madame ABRAM répond que la Perception est un service de l'Etat sur lequel la commune n'a aucune prise.

Monsieur MULLER observe que d'autres communes ont pu voter leur compte administratif.

Madame ABRAM répond que le compte administratif de la Régie comporte beaucoup moins d'opérations que celui de la Ville et que l'arrêt des comptes par la Perception a été plus facile. Enfin, elle juge que cette « querelle est purement formelle et n'a pas lieu d'être ».

Monsieur le Maire fait remarquer à Monsieur MULLER que si le compte administratif n'a pas pu être voté à ce jour, cela ne relève nullement d'une quelconque manœuvre de la municipalité à l'attention de l'opposition.

Monsieur MULLER acquiesce mais réaffirme que le fait de ne pas voter le compte administratif de 2009 peut paraître comme une volonté marquée de revenir à une situation antérieure. Il rappelle les difficultés et autres pressions qu'il avait rencontrées quand, adjoint aux finances, il avait fait adopter une nouvelle méthode d'examen du budget. Enfin, il précise que si l'administration fiscale connaît des difficultés, elle doit également faire le nécessaire quand un élu le lui demande.

Selon Monsieur le Maire, l'Etat doit d'abord « mettre de l'ordre dans ses services ». Il ajoute qu'en tant qu'élu et en tant qu'homme, il ne peut que se féliciter d'avoir une première adjointe « aussi compétente et dévouée » et la « remercie ». Il en profite pour remercier également Mme HUE, adjointe ainsi que les services municipaux, pour leur implication dans la préparation de ce budget.

Compte tenu de ce qui précède et au vu de l'avis de la commission des finances, le conseil municipal adopte, à sa majorité, le budget primitif de la Ville et celui de l'exploitation forestière (l'équipe de M. MULLER a voté contre).

Point n° 3 : Demande de subvention présentée par l'Association Intercommunale de Prévention Spécialisée (A.I.P.S.) au titre de l'année 2010.

Mme KANICZ, rapporteur :

L'Association Intercommunale de Prévention Spécialisée a transmis à la commune sa demande de subvention relative à l'exercice 2010.

Cette association, créée en mars 2000 regroupe des représentants des communes de Farébersviller, Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut et Thédning. Concernant son financement, le Conseil Général de la Moselle finance l'intégralité de la masse salariale ainsi que 50 % des frais de fonctionnement, soit une somme de 546 910,93 €.

Les missions de l'A.I.P.S. visent essentiellement à prévenir une marginalisation et à promouvoir l'insertion des jeunes. Les actions de prévention dispensées par des éducateurs spécialisés consistent en un suivi individuel notamment par le travail de rue et l'accueil dans un local de permanence mais aussi en un suivi collectif par le biais d'actions et de projets regroupant les jeunes des quartiers.

En 2009, les éducateurs spécialisés qui ont œuvré sur le territoire de la commune ont assuré, en plus de leur travail de rencontres informelles avec les jeunes, des actions collectives en travaillant en association avec A.C.C.E.S. et l'A.S.B.H.

Pour 2010, la municipalité entend mettre en place avec l'A.I.P.S. deux chantiers éducatifs :

- un chantier dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (C.U.C.S.) évalué à 2 200,00 € pour la Ville ;
- et un chantier éducatif pour des jeunes déscolarisés et sans emploi et portant sur la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement au quartier de la Chapelle. Son coût est évalué à 3 360,00€.

Il est également envisagé de reconduire les ateliers culturels pour la saison 2010-2011 dont le coût total n'a pas encore été déterminé (pour la saison 2009-2010 : 35 042 €) mais dont la participation communale pour 2010 serait estimée à 5 200,00 €.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires sociales, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'octroi d'une subvention communale à l'A.I.P.S. pour un montant de 24 000 € ;
- autorise M. le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Point n° 4 : Demande de subvention présentée par l'association Prévention Routière.

Mme HUE, rapporteur :

Depuis plusieurs années, la Ville apporte son soutien financier à l'association « Prévention Routière » qui œuvre pour la lutte contre l'insécurité routière par différentes actions et notamment par :

- l'éducation des usagers les plus exposés (les piétons, les conducteurs de deux roues...),
- le développement de l'éducation routière en milieu scolaire,
- et la sensibilisation de l'ensemble des usagers de la route aux risques et conséquences des accidents.

Comme chaque année, la Prévention Routière sollicite une aide financière, dont le montant est laissé à notre appréciation.

Aussi, au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal autorise, à sa majorité, le versement d'une subvention de 100 € à l'association « Prévention Routière », étant entendu que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2010. M. le Maire a voté contre.

Point n° 5 : Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale – Année 2010.

Mme KANICZ, rapporteur :

A l'instar des années précédentes, le conseil municipal est invité à débattre sur le montant de la subvention annuelle accordée au Centre Communal d'Action Sociale. Pour 2010, ce montant s'élève à 84 000 € au lieu de 45 600 € les années passées.

A noter que cette augmentation se justifie par la volonté de la municipalité de regrouper au sein d'un même budget l'ensemble des dépenses liées à l'action sociale de la Ville y compris les dépenses relatives à la fête de seniors (14 000 €) et les salaires des deux agents affectés au C.C.A.S. (70 000 €). Concernant cette dernière somme, celle-ci sera reversée par le CCAS à la Ville.

Aussi, au vu de ce qui précède, le conseil municipal, après avis favorable de la commission des affaires sociales, accorde, à l'unanimité, au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 84 000 € au titre de l'année 2010.

Point n° 6 : Financement des Chantiers d'Insertion – Conventions à intervenir avec l'ASBH.

Mme KANICZ, rapporteur :

Dans le cadre de la politique menée par la municipalité dans le domaine de l'insertion professionnelle, il est proposé de reconduire pour 2010, un chantier jeunes ainsi qu'un chantier d'insertion.

1. Reconduction du chantier d'insertion pour l'année 2010

Comme les années passées, il est proposé de maintenir un chantier d'insertion pour une durée de un an. Ainsi, vingt personnes en grande difficulté parmi lesquelles seize bénéficiaires d'un Contrat d'Avenir et d'un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi et quatre jeunes se verront confier des missions au sein des espaces verts.

L'objectif de ce chantier est :

- de permettre l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle d'un public en grande difficulté ;
- d'améliorer l'environnement de la commune par la réalisation de travaux d'intérêt général.

La maîtrise d'œuvre, le tutorat technique et pédagogique permanent seront, comme les années antérieures confiés à l'ASBH qui aura également en charge la coordination des différents partenaires.

Ainsi, le budget de ce chantier est estimé globalement à 323 960.00 €. La participation de la Ville est évaluée à 41 000 € contre 39 540 € en 2009. Il faut également noter la participation du CNASEA (204 400 €), de l'Etat (14 500 €) et du Département (50 240 €). Il est à rappeler que cette action fera l'objet d'un subventionnement dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

2. Reconduction du chantier jeunes

Par ailleurs, il est proposé de reconduire, le chantier jeunes mené par l'ASBH en partenariat avec la Mission Locale du Bassin Houiller. Ce projet concernera huit jeunes domiciliés à Hombourg-Haut.

Comme en 2009, ces jeunes seront intégrés dans différentes équipes au sein des services techniques.

Le coût total de cette action s'établit à 135 200 € correspondant aux frais de personnel, aux frais de gestion et au coût du transport. En recettes, on note la participation du CNASEA à hauteur de 77 300 €. Le reliquat de 58 200 € sera pris en charge par la Ville à hauteur de 44 700 € et par l'Etat dans le cadre du C.U.C.S. pour 13 500 €.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires sociales, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes conventions avec l'ASBH ;*
- *de reverser à l'ASBH la part CUCS concernant le chantier jeunes ;*
- *de verser les subventions correspondantes pour les deux chantiers à l'ASBH ;*
- *d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2010.*

Point n° 7 : Délégation à M. le Maire portant autorisation de réaliser des lignes de trésorerie – Modification du montant de l'autorisation.

Mme HUE, rapporteur :

Conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a délégué au Maire par délibération du 8 février 2010, le pouvoir de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 1 500 000 € maximum.

Cependant il s'avère qu'à ce jour, les versements des subventions attendues dans le cadre des différents chantiers lancés par la Commune notamment le complexe socio-sportif et les travaux FNADT sont réalisés avec un retard considérable. *Aussi, afin de ne pas répercuter ces retards de ces paiements aux entreprises intervenantes, le conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances, décide, à l'unanimité, de modifier le montant de l'ouverture de la ligne de trésorerie en le faisant passer à 3 000 000 €.*

Il est entendu, qu'il sera systématiquement rendu compte au conseil municipal de l'utilisation de cette délégation.

Point n° 8 : Répartition de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité pour l'année 2010 versées par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

Mme HUE, rapporteur :

Dans sa séance du 2 novembre 2009, le conseil de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a voté les nouveaux montants de dotation de solidarité et d'attribution de compensation pour l'exercice 2010. Comme suite, le conseil municipal est appelé à accepter ces montants.

En ce qui concerne l'attribution de compensation, celle-ci, conformément aux conclusions de la commission d'évaluation des charges adoptées à l'unanimité, s'élève à 56 011 €, montant identique à celui de l'an passé.

Quant à la dotation de solidarité, la Commune se voit attribuer une somme de 116 528,49 € soit 9 027,24 € de moins par rapport à l'année passée et qui s'explique par la baisse du nombre d'habitants.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le montant de ces participations conformément aux états joints en annexe.

Point n° 9 : Demande de subvention présentée par la Paroisse protestante de Freyming-Merlebach au titre du remplacement du système de chauffage.

Mme HUE, rapporteur :

Par courrier en date du 24 février 2010, le conseil presbytéral de la paroisse protestante de Freyming-Merlebach sollicite la collectivité ainsi que celles de Freyming-Merlebach et Farébersviller en vue du versement d'une participation au titre du remplacement du système de chauffage du presbytère.

A l'instar des demandes passées, le conseil presbytéral sollicite une subvention totale de la part des communes à hauteur de 6 250 €, montant correspondant à 50 % du coût de la nouvelle chaudière à granulés de bois s'élevant à 12 500 € TTC. A noter que la participation de la ville de Hombourg-Haut est fixée à 1 440,63 €, somme qui a été calculée au prorata des revenus des taxes des trois collectivités.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des commissions finances et travaux, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à verser une subvention de 1 440,63 € au conseil presbytéral de la paroisse protestante de Freyming-Merlebach au titre de sa participation au remplacement de la chaudière du presbytère.

Point n° 10 : Travaux rues de la forêt, de l'étang, de la vallée et de l'impasse de la prairie –2^e tranche – Travaux de voirie : Désignation du titulaire des travaux.

M. ADAM, rapporteur :

Dans le cadre de la rénovation des rues de l'Etang, de la Forêt, de la Vallée et de l'impasse de la Prairie, la première tranche de travaux consistant en l'enfouissement des réseaux secs dans les rues de la Forêt et de la Vallée est actuellement en cours.

Comme suite, la seconde tranche consiste en l'aménagement de la voirie conformément au projet établi par le bureau d'études BEREST de Phalsbourg. Aussi, il a été procédé à une consultation d'entreprises selon une procédure adaptée.

A la date de remise des offres fixée au 15 mars, dix offres nous sont parvenues. Celles-ci ont été examinées par le maître d'œuvre et transmises pour avis aux commissions compétentes.

Le débat étant ouvert, Monsieur ADAM rappelle que différentes remarques ont été émises lors du travail en commissions portant sur la couche de forme. Aussi, il a été demandé au bureau d'études de procéder à des analyses complémentaires qui permettent aujourd'hui de préciser que la couche de forme sera réalisée via du « concassé pierre naturelle Balzac 0100 millimètres » avec un compactage vibrant pour assurer la portance exigée.

Monsieur MULLER interroge sur le planning des travaux.

Monsieur ADAM répond que les travaux sur les réseaux secs seront achevés d'ici trois semaines environ, pour une date de réception de la totalité des travaux prévue avant l'hiver prochain.

Ainsi, sur propositions des commissions finances et travaux, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de confier ces travaux à la société SGB moyennant un coût de 788 719,51 € HT ;*
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature du marché correspondant ainsi que tous autres documents utiles dans le cadre de ce chantier.*

Point n° 11 : Enfouissement des réseaux télécom rue de la Fontaine et rue Principale – Convention à intervenir avec France Télécom.

M. ADAM, rapporteur :

Dans le cadre de l'exercice budgétaire en cours, la Régie Municipale ENERGIES et SERVICES envisage sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études LOGO B de procéder à l'enfouissement des réseaux dans les rues Principale et de la Fontaine, quartier de Hellingring.

En parallèle, compte tenu du fait que le réseau téléphonique emprunte les supports communs aux réseaux basse tension, d'éclairage public et de télédistribution, France Télécom accompagnera cette opération moyennant un protocole d'accord relatif à l'opération susvisée selon une procédure dite d'externalisation.

Ce protocole aura pour objet de définir la procédure de réalisation de l'opération d'enfouissement des réseaux et de fixer les obligations de chacune des parties (maître d'ouvrage, maître d'œuvre et France Télécom).

Il donnera également lieu ultérieurement à la signature d'une « convention relative aux opérations d'enfouissement » qui définit les modalités juridiques et financières applicables.

Ainsi, France Télécom assurera :

- le financement des installations se traduisant par un solde nul correspondant à la prise en charge des prestations de service (esquisse, validation des études, réception des installations) ainsi que la fourniture sur site du matériel principal de câblage ;
- le financement du câblage se traduisant par une participation relative aux prestations études et travaux du câblage, calculé au prorata du nombre d'appuis déposés dans le périmètre et fonction du nombre de branchements impliqués dans l'opération. Cette somme sera versée à la collectivité après transmission du certificat de remise des ouvrages par France Télécom.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des commissions finances et travaux, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à intervenir à la signature de la convention d'externalisation avec France Télécom.

Point n° 12 : Groupe scolaire : Détermination des frais de reprographie des dossiers de consultation.

Mme HUE, rapporteur :

Dans le cadre de la construction d'un nouveau groupe scolaire, il convient, compte tenu du volume des documents à transmettre aux entreprises soumissionnaires qui souhaiteraient les obtenir sur support « papier », de fixer un tarif portant sur les frais de reprographie (DCE, plans....).

Le débat étant ouvert, Monsieur MULLER souhaite savoir s'il ne serait pas possible de voter une délibération globale pour les frais de reprographie.

Madame ABRAM répond par la négative, précisant que ces frais varient en fonction du volume des dossiers à transmettre. Elle ajoute qu'en l'espèce, le dossier est touffu et que plusieurs plans seront notamment à transmettre.

Aussi sur proposition des commissions Finances et Travaux, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer un forfait de 75 € TTC par lot.

M. PETERLIN s'est abstenu pour sa mandante Mme GAMEL.

Point n° 13 : Vente de deux tracteurs.

M. BERGMANN, rapporteur :

La municipalité a décidé de céder à titre onéreux deux tracteurs, à savoir :

- l'ancien tracteur KUBOTA des espaces verts avec sa remorque ;
- l'ancien tracteur MOTOSTANDARD actuellement stocké au stade omnisports.

A cet effet, les agents communaux intéressés ont été invités à présenter une offre en vue de leur acquisition. Plusieurs offres de prix nous sont parvenues. Ainsi, sont les mieux disantes sont :

- l'offre de M. Roger GOLDSCHMIT pour l'acquisition du tracteur KUBOTA avec une proposition à 1 269 € ;
- l'offre de M. Jean-Noël EYEN pour l'acquisition du tracteur MOTOSTAND avec une proposition à 320 €.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à la vente de ces tracteurs au profit de MM. GOLDSCHMIT et EYEN pour des coûts respectivement de 1 269 € et 320 €.

Point n° 14 : Travaux VRD, quartier Chapelle 5^{ème} tranche. Demande de subvention au titre du FNADT.

Mme HUE, rapporteur :

Le cabinet, Egis Aménagement, maître d'œuvre dans la rénovation des VRD de la Cité Chapelle, a établi les études se rapportant à une 5^{ème} tranche de travaux portant sur les rues de Lens et des Romains, parties Ouest.

Au stade des études d'avant-projet, le montant de l'opération est estimé à 1.600.000,00 € HT, hors travaux d'adduction d'eau potable.

Cette opération se décompose en une seule tranche ferme comprenant :

Nature des travaux	Montant € H.T.
ASSAINISSEMENT	422.560,00
VOIRIE	
- Réfection de voirie	667.940,00
- Génie civil pour réseau BT (réseau principal et branchements)	25.315,00
- Génie civil pour réseaux TV et FT (réseau principal et branchements)	128.120,00
Sous-total voirie	821.375,00
ECLAIRAGE PUBLIC	
- Génie civil	70.670,00
- Candélabres	71.600,00
Sous-total éclairage public	142.270,00
ESPACES VERTS	33.546,15
RESEAUX SECS	
- réseau BT	55.385,00
- réseaux TV et FT	66.070,00
Sous-total réseaux secs	121.455,00
MOBILIER URBAIN	10.020,00
TOTAL TRAVAUX	1.551.226,15
COORDINATION SPS	8.000,00
DIVERS ET IMPREVUS (frais d'insertion, rétrocession de voirie,...)	40.773,85
TOTAL DE L'OPERATION	1.600.000,00

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions finances et travaux, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à :

- déposer le dossier de demande de subvention ci-dessus auprès de l'Etat, de la Région et du Département dans le cadre du FNADT en vue du financement d'une 5^{ème} tranche de travaux ;
- signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Point n° 15 : Travaux VRD quartier Chênes 13^{ème} tranche. Demande de subvention au titre du FNADT.

Mme HUE, rapporteur :

Dans le cadre de la poursuite des travaux après-mine, le conseil municipal dans sa séance du 17 septembre 2007 a décidé de confier la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation des VRD, cité des Chênes au cabinet ERA à METZ.

Les travaux de la 11^{ème} tranche sont actuellement en cours. Par ailleurs, une demande de subvention a été déposée pour une 12^{ème} tranche de travaux fin 2009.

Comme suite, ERA a établi les études relatives à une 13^{ème} tranche de travaux qui affectera le secteur des Chênes Ouest dans la continuité de la 12^{ème} tranche et plus précisément :

- la rue Bellevue, partie haute,
- la rue des Hêtres, partie haute,
- le collecteur principal d'assainissement situé sous terrain naturel, en contrebas de la rue Bellevue,
- l'accès au centre social des Chênes.

Au stade des études de projet, le montant de l'opération est estimé à 2.720.000,00 € HT, hors travaux d'adduction d'eau potable décomposé comme suit :

Nature des travaux	Montant € H.T.
ASSAINISSEMENT	652.011,00
VOIRIE	
- Prix généraux	21.000,00
- Dégagement des emprises	98.880,00
- Terrassements pour chaussées et trottoirs	534.451,75
- Bordurage	154.820,00
- Chaussées, trottoirs, stationnements	526.401,00
- Fourniture et mise en œuvre de béton hydraulique	9.100,00
- Mise à niveau d'ouvrages	18.400,00
- Signalisation	21.231,00
- Maçonnerie	19.584,00
- Terrassement pour réseaux secs (y compris travaux préparatoires)	<u>117.054,00</u>
Sous-total voirie	1.520.921,75
ECLAIRAGE PUBLIC	168.677,50
ESPACES VERTS	64.304,00
RESEAUX SECS	
- Câblage FT + TV	76.475,50
- Câblage BT	<u>72.875,00</u>
Sous-total réseaux secs	149.350,50
TOTAL TRAVAUX	2.555.264,75
MAITRISE D'ŒUVRE (PHASE ACT A AOR)	85.456,08
COORDINATION SPS	13.000,00
DIVERS ET IMPREVUS (frais d'insertion, rétrocession voirie,...)	66.279,17
TOTAL DE L'OPERATION	2.720.000,00

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des commissions finances et travaux, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à :

- déposer le dossier de demande de subvention ci-dessus auprès de l'Etat, de la Région et du Département dans le cadre du FNADT en vue du financement d'une 5^{ème} tranche de travaux ;
- signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Point n° 16 : Projet de lotissement au Langenberg par la SNI Sainte Barbe – Participation de la commune.

M. WILHELM, rapporteur :

La SNI Sainte Barbe projette la réalisation d'un lotissement de 13 parcelles au Langenberg. Ce projet prévoit la création de 13 pavillons individuels qui seront bâtis sur des terrains d'une superficie moyenne de 4 ares. Le projet de lotissement initié par la SNI Ste Barbe, s'inscrit dans le cadre du développement social d'un quartier dont l'étude démographique dénonce une population en régression et vieillissante. Avec la démolition de deux immeubles collectifs et le prolongement de la rue du Langenberg vers la rue Beausite, le quartier s'ouvre sur un nouvel espace qui permet de créer une mixité d'habitat à la fois collectif et pavillonnaire et une continuité du tissu urbain. La création de 13 nouvelles parcelles destinées à la construction de maisons individuelles répond aux besoins en logement des ménages qui souhaitent accéder à la propriété. Le projet élaboré par la SNI Ste Barbe est ainsi conforme à l'aménagement et au développement durable de ce quartier en pleine mutation et permettra la densification ultérieure de l'habitat aux alentours. L'emprise de ce lotissement englobe des terrains communaux traversés par divers réseaux publics nécessitant des dévoiements préalables. Face à la complexité et à l'enjeu de cette opération, le partenariat de la Commune s'avère prépondérant.

Aussi, afin de permettre à ce projet d'aboutir, il est proposé que la ville participe à cet aménagement dans les conditions suivantes :

- cession à l'euro symbolique des terrains nécessaires à la réalisation du lotissement, soit environ 44 ares. Conformément à la législation et réglementation en vigueur, le Service des Domaines (France Domaine) a été consulté sur la valeur de ces terrains qui a conclu à un prix de 10€/m². A noter que la Ville a acquis ces mêmes parcelles en 2006 auprès de la SNI à l'euro symbolique ;
- prise en charge par la Commune du dévoiement du réseau haute tension estimé à 23 649€ HT ainsi que celui d'eau potable s'élevant à 33 447€ HT, étant entendu que la Régie Energies et Services prendra en charge 40% du raccordement au réseau électricité, soit un montant de 8 734,48€ sur 21 836,20€ HT ainsi que 40% du renforcement du poste de transformation soit 1 872€ HT sur 4 680€.

Par ailleurs, en application de la législation en vigueur, le dossier de demande de permis de lotir de la SNI comprendra l'engagement de celle-ci, en tant que lotisseur de constituer une association syndicale des acquéreurs de lots, à laquelle seraient dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine public de la commune. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable si le lotisseur justifie de la conclusion avec la Commune, d'une convention prévoyant le transfert dans le patrimoine communal de la totalité des équipements communs une fois les travaux achevés.

Le débat étant ouvert, Monsieur MULLER souligne que son groupe est « totalement favorable » à ce projet, jugeant le partenariat de la commune comme « prépondérant ». Pour autant, il pose la question du bien fondé des aides publiques qui en l'espèce bénéficieraient à un lotisseur privé qui en tirera ensuite profit, exception faite de la perception de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire répond que la municipalité s'est posée la même question. Il explique que la ville ne pouvait pas vendre, sauf à l'euro symbolique, un terrain sous lequel figure une ligne à haute tension ainsi qu'un tuyau de refoulement. Par ailleurs, il fait cas, dans les années à venir, du fait qu'une partie de la population des cités continuera à quitter la commune. Et de profiter pour évoquer sa récente rencontre avec le directeur de la SNI Sainte Barbe, laissant apparaître que cet exode concerne tout le bassin houiller. Et d'informer qu'à ce jour, près de 3 300 jeunes de 16 à 25 ans n'ont pas de travail, ce qui est « énorme » et que 50% d'entre eux n'ont aucun diplôme. Il rappelle que Hombourg-Haut avait, du moins jusqu'à ce que l'Etat décide de créer les cités Chênes et Chapelle, une cohérence architecturale et géographique. Or, lorsque la SNI Sainte Barbe a récupéré les immeubles construits en lieu et place de l'Etat, il lui est apparu nécessaire de regrouper au maximum les locataires disséminés dans les divers logements, tout en espérant quelques aides de l'A.N.R.U. qui, aux dernières informations, ne déblocuera pas les crédits escomptés. A ce propos, il explique que la SNI Sainte Barbe « continuera à se battre » pour se voir rembourser au moins une partie des démolitions. Par ailleurs, il insiste sur l'importance de privilégier désormais le pavillonnaire par rapport aux grands ensembles afin d'éviter que la

équipements en place, serait « ingérable ». Et de citer notamment les deux bâtiments annexes à l'hôtel de ville qui auraient pu devenir le siège de l'Office de Tourisme Communautaire et qui, compte tenu du montant du projet et des choix à effectuer, sera certainement abandonné. Aussi, il recommande d'avoir une vision à moyen et long terme de la gestion communale à l'image de ce qui est entrepris à Farébersviller, également victime des mêmes mouvements de population, et qui a prévu de réaliser près de 1 000 maisons. En effet, il considère qu'il faut impérativement « éclairer nos cités », promouvoir « une ambiance plus saine et attirante », ce qui semble être en bonne voie notamment au quartier des Chênes. Enfin, soulignant le travail en symbiose qu'entend réaliser la SNI Sainte Barbe avec les communes partenaires, et ce malgré des difficultés financières, il évoque la nécessité que la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach et la Caisse d'Allocations Familiales développent leurs relations pour une action globale plus cohérente.

***Monsieur MULLER** confirme cette analyse mais dit rester « sceptique » sur les prétendus problèmes financiers de la SNI Sainte Barbe qui déclare quand même des sommes « faramineuses ».*

***Monsieur le Maire** rappelle que la SNI Sainte Barbe est une structure étatisée dont la banque n'est rien de moins que celle de l'Etat, à savoir la Caisse des Dépôts et Consignations.*

***Monsieur MULLER** fait remarquer que la commune s'était déjà portée garante pour la SNI Sainte Barbe lors d'un précédent conseil municipal et estime que celle-ci devrait donc se montrer « reconnaissante ».*

***Monsieur le Maire** informe qu'après calculs, il s'avère que la participation communale à ce projet sera amortie en 5-6 ans par le bénéfice de la taxe d'habitation et rappelle que la ville de Freyming-Merlebach était également fortement intéressée par ce projet.*

Aussi, compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des commissions finances et travaux, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de céder à l'euro symbolique les terrains nécessaires à ce lotissement, soit environ 44 ares ;*
- d'accepter la prise en charge du dévoiement du réseau haute tension estimé à 23 649€ HT ainsi que celui d'eau potable s'élevant à 33 447€ HT ;*
- d'autoriser avant l'intervention de l'acte de vente, la SNI à occuper les terrains communaux concernés par ce projet et à entreprendre les travaux nécessaires ;*
- d'accepter la rétrocession des voiries et trottoirs dans le domaine public communal au terme de la réalisation des travaux par le biais d'une convention ;*
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de l'acte de vente et de la dite convention de rétrocession ;*
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature d'une convention avec la SNI définissant notamment une contre partie et la constitution de garanties protégeant la collectivité en cas de non respect des engagements de la SNI ;*
- de préciser que les frais relatifs à l'arpentage et au notaire restent à la charge de l'acquéreur.*

Point n° 17 : Acceptation d'indemnisation d'assurances – Compte-rendu de M. le Maire.

M. le Maire :

Lors de sa séance du 16 septembre 2008, le conseil municipal a accordé à M. le Maire l'autorisation d'accepter les indemnités d'assurance perçues dans le cadre de sinistres.

Conformément à cette délibération, l'assemblée prend acte des indemnités d'assurances intervenues :

Sinistre	Dégâts	Date	Estimation dégâts	Indemnisations d'assurances
Ecole élémentaire Riviera	Vol de 2 ordinateurs + téléphone + 2 lecteurs CD	Entre 06 et 07/04/09	1.825,05 €	1.425,05 €
Ecole élémentaire Chapelle	Effraction : porte d'entrée 1 ^{er} étage + vitre bureau directrice ; vol d'ordinateur + appareil photo + imprimante + radio	01/02/09	1.335,37 €	935,37 €
Ecole élémentaire Centre	Dégât des eaux	21/12/09	6.321,69 €	4.922,68 € (1 ^{er} acompte)

Point n° 18 : Marchés sans formalités préalables – Compte-rendu de M. le Maire.

M. le Maire :

En application de la délibération en date du 26 mars 2008, l'assemblée prend acte des marchés intervenus depuis le 8 février 2010 dont les montants étaient inférieurs à 193 000 € HT.

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de commission
Travaux morgue Ste Catherine :	Société SGB PETITE ROSSELLE	79 502,09€	Commissions finances/travaux 31 mars 2010
Travaux rues de la forêt et de l'Etang : Désignation d'un coordonateur SPS	H.C.S. COURCELLES-CHAUSSY	1 500,00€	Commissions finances/travaux 31 mars 2010
Travaux rue du 28 novembre : Désignation d'un coordonateur SPS	H.C.S COURCELLES-CHAUSSY	1 500,00€	Commissions finances/travaux 31 mars 2010
Contrats d'assistance technique avec relatifs à la mise en concurrence et au suivi des contrats d'assurance	RISK ASSURANCE METZ	1 964,88€	Commission finances 31 mars 2010
Contrats d'assistance technique relatifs à la souscription d'une assurance « dommage ouvrage » pour le groupe scolaire	RISK ASSURANCE METZ	2 466,55€	Commission finances 31 mars 2010

Tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.